

Contacts Utiles			
Pôle autonomie METZ	03.85.56.87.76	03.87.21.83.00	poleautonomiemetz-orne@moselle.fr
Maison Départementale des Personnes Handicapées	03.87.21.83.00	03.87.56.30.30	mdph@moselle.fr
Conseil Départemental de Moselle	39.39 (0.06 € la minute en moyenne)		www.mosellesenior.fr
Service Public			www.service-public.fr

Une équipe à votre écoute

Madame LETT

- ◇ Service de Médecine Polyvalente
- ◇ Service de Médecine Physique et Réadaptation



03.87.56.46.42

Madame KERN

- ◇ Service de Médecine Interne et Rhumatologie
- ◇ Service de Psychiatrie
- ◇ Service des Urgences
- ◇ Hôpital médical de jour



03.87.56.46.41

H.I.A. LEGUEST

27 avenue de Plantières

Téléphone : 03.87.56. 48 50

Télécopie : 03.87.74.48 16

Messagerie : service.social@hia-legouest.fr

Information des Usagers n° 9

- **Création** : avril 2017 / Groupe de travail « Droits des patients »
- **Validation** : mai 2017/ CDU
- **Mise à jour** : Juin 2021 / GT « droits des patients »
- **Date de validité** : Juin 2024

Rédaction : Me LETT



Action Sociale des Armées

H.I.A. Legouest

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS VOTRE PARCOURS DE SOINS



Madame, Monsieur,

Vous êtes hospitalisé(e) et vous avez des questions d'ordre social à poser.

L'Antenne d'Action Sociale de l'HIA Legouest est à votre écoute.

Une assistante sociale, ça sert à quoi ?

Vous, vos proches, votre famille avez des questions sur les répercussions de la maladie sur votre vie sociale ; vous pouvez faire appel à l'assistante sociale pour vous éclairer.

L'assistante sociale de l'hôpital intervient auprès du patient et de sa famille en complémentarité des professionnels de soins.

Elle connaît les dispositifs existants et peut accompagner, orienter le demandeur vers différents partenaires, services prestataires, associations.

Elle peut entrer en contact avec votre service social de proximité pour aider à la mise en place de dispositifs d'aides à domicile, par exemple.



Questions fréquentes

Je suis en arrêt maladie, en ALD (affection longue durée),

- ⇒ quelle est la prise en charge pour mes soins ?
- ⇒ Quelle participation de ma mutuelle aux frais d'hospitalisation ?

Je suis en perte d'autonomie, le médecin me conseille d'aller en « Soins de Suite et de Réadaptation », de prendre une aide à domicile.

- ⇒ A qui m'adresser ?

Ma maladie rend difficile la poursuite de mon emploi, l'accès à mon logement :

- ⇒ Quels aménagements sont possibles ?

Mon hospitalisation entraîne une perte de revenus :

- ⇒ Quelles aides possibles ?

Ma maladie a des répercussions sur ma vie personnelle :

- ⇒ Que faire ?

En pratique ?

Les assistantes sociales se déplacent dans le service d'hospitalisation.

Vous pouvez demander à les rencontrer en prenant rendez-vous auprès du secrétariat :

du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;

le vendredi, de 8h00 à 12h00.



Tél : 03.87.56.48.50

Fax : 03.87.56.48.16

service.social@hia-legouest.fr



Vous pourrez adresser les documents demandés par courrier à l'adresse postale de l'HIA, en précisant :



« Antenne Action Sociale dédiée aux Hospitalisés ».